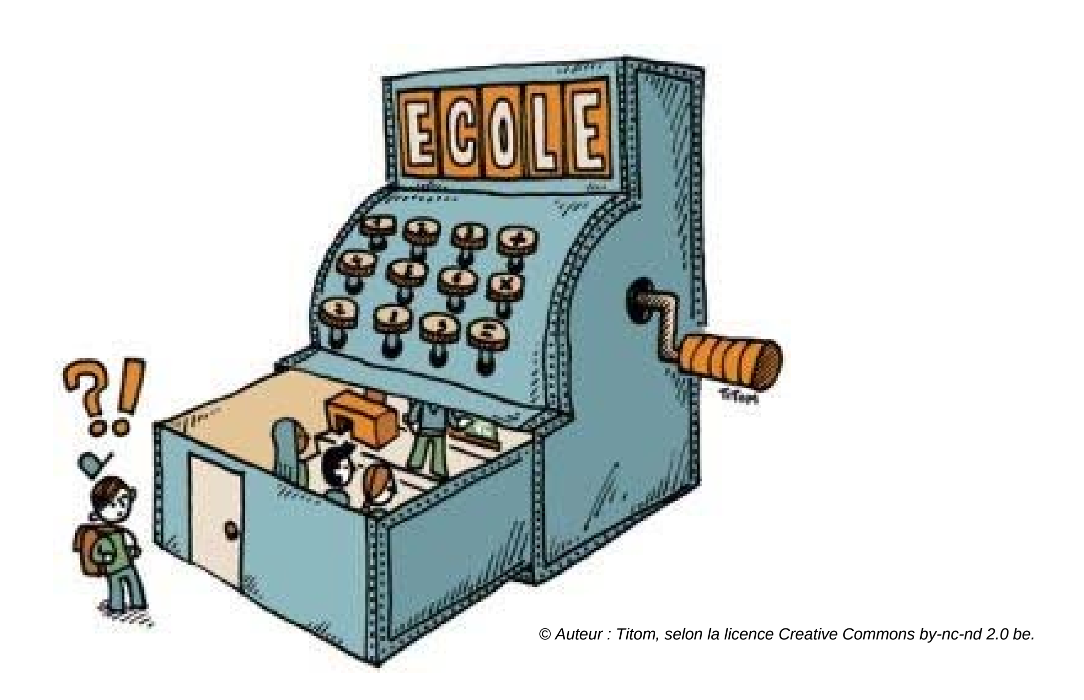


Union Francophone des Associations de Parents
de l'Enseignement Catholique

Les cours particuliers : une école après l'école ?



Cécile Van Honsté et Michaël Lontie
Étude UFAPEC Août 2012 n°21.12

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles 

Siège social : rue Belliard, 23A - 1040 Bruxelles
Siège administratif : avenue des Combattants, 24 - 1340 Ottignies
Tél. : 010/42.00.50 - Fax : 010/42.00.59
Compte 210-0678220-48 - www.ufapec.be. - info@ufapec.be

Table des matières

Les cours particuliers : une réponse pour contrer l'échec scolaire ?

60 000 élèves redoublent chaque année en Communauté française, près de 70 % des élèves recommencent au moins une année durant leur scolarité, 20 % des élèves quittent l'enseignement sans diplôme à la fin du secondaire[1]... Les constats de l'échec scolaire en Communauté française sont inquiétants : « l'école de la réussite pour tous », promue par le décret « Missions »[2], est-elle possible ?

Depuis quelques années, des formes de soutien scolaire hors école se développent : coaching scolaire, cours particuliers, école de devoirs, etc. Avec les cours particuliers, c'est toute la question de la remédiation qui s'externalise en dehors de l'école. Au lieu de se tourner vers des dispositifs de remédiation interne à l'école, pour autant que l'école offre de tels services, les parents vont avoir recours à une aide extérieure, une aide qui a un coût financier conséquent, une aide qui pose question... Les cours particuliers ne sont pas une pratique récente (on en connaît les premières traces dès le XIXe siècle[3]), mais ce recours s'est étendu au XXe siècle et le récent développement d'entreprises offrant des cours privés payants fait exploser ce marché.

Ces constats d'un développement d'une « école » en parallèle, concurrente et complémentaire à l'école, d'une école après l'école, nous renvoie directement à la problématique de l'échec scolaire. En effet, pour lutter contre l'échec scolaire ou les difficultés d'apprentissage de leur enfant, les parents vont souvent dépenser des sommes conséquentes en remédiation, cours particuliers, coaching. Rien n'est trop bon pour leur permettre de réussir ! L'école ne leur semblant pas à même de répondre seule à l'échec scolaire, les parents cherchent les clés de la réussite en dehors...

La préoccupation pour l'école n'est pas nouvelle. L'école, passage obligé vers l'insertion sociale et professionnelle, est une étape importante dans la vie de chacun. Le jeune passe plus de dix ans de sa vie dans un établissement scolaire. L'obtention du diplôme est indispensable dans notre société pour avoir un métier et reste important, qu'on l'admette ou non, en matière de statut social. Cette course aux diplômes crée une grande compétition dans le monde scolaire. Si tous les jeunes et les familles sont engagés dans cette compétition scolaire, tous ne sont pas égaux et n'ont pas les mêmes chances et ressources (les jeunes et les familles ne sont pas égaux face à l'école, de nombreuses inégalités sociales et économiques existent). Pour faire réussir leurs enfants, les parents vont mettre en place un certain nombre de stratégies : achat de matériel didactique, livres d'exercices supplémentaires, aide des parents dans les devoirs et leçons, paiement d'un professeur particulier, inscription du jeune en étude dirigée, en stages d'études durant les vacances, etc. Car bien souvent, l'échec de l'enfant est vécu par les parents comme un échec parental[4].

---

[1] http://www.ligue-enfants.be

[2] Décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre.

[3] GLASMAN, D., BESSON, L., *Le travail des élèves pour l'école et en dehors de l'école*, Paris, Haut Conseil de l'Évaluation de l'École, 2004.

[4] SILBERBERG, V., BAZANTAY, A., « Les écoles de devoirs : au-delà du soutien scolaire », *La ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente,* décembre 2011.

I. Méthodologie et limites de l'étude

Une analyse de l'UFAPEC en 2008[5] avait déjà mis à jour les enjeux des cours privés. L'UFAPEC a voulu approfondir davantage la problématique en menant une enquête en Fédération Wallonie-Bruxelles. La présente étude en est le résultat et se base pour bonne partie sur une recherche menée entre septembre 2011 et janvier 2012 auprès de parents de l'enseignement libre en Fédération Wallonie-Bruxelles. Un questionnaire quantitatif a été mis en ligne dans le courant du mois d'octobre sur le site Internet de l'UFAPEC. Tout parent intéressé, et dont un enfant au moins avait suivi des cours particuliers dans le secondaire, pouvait y avoir accès et y répondre. Les questions portaient sur les modalités pratiques des cours particuliers suivis (disciplines, coût, fréquence, lieu des cours, etc.) ainsi que sur les raisons d'y avoir recours et les effets remarqués de ceux-ci[6]. 225 parents ont répondu à ce questionnaire dont 146 ont répondu à l'intégralité (après nettoyage de la base de données, nous nous trouvons avec un échantillon de 172 parents dont un enfant au moins a reçu des cours particuliers dans le secondaire). Des angles de diffusion ont été pris pour faire prendre de l'ampleur à l'enquête. Outre un encart dans la revue « Parents & École » de décembre 2011, diverses annonces par email ont été envoyées aux membres affiliés à notre association : parents, directeurs d'école, membres d'associations de parents, etc. De plus, quelques écoles ont été sélectionnées dans le Brabant wallon pour diffuser le questionnaire dans les classes, variant les niveaux, les degrés et les filières d'études. Une seconde phase de cette enquête, qualitative cette fois, a été réalisée sous la forme d’entretiens en face-à-face avec des parents. Ces entretiens ont été analysés et comparés les uns aux autres pour pouvoir cerner en profondeur les attentes, recommandations, problématiques, ressentis des parents face aux cours particuliers. Nous remercions par ailleurs l'ensemble des parents et des écoles ayant participé à l'enquête, ainsi que certaines associations pour leur collaboration.

Ces deux phases d'enquête ont permis de constater un certain nombre de phénomènes sur les cours particuliers, toutefois l'enquête contient certaines limites. En effet, l'échantillon quantitatif n'a pas pu être contrôlé, puisque l'accès y était libre. Par conséquent, ce dernier n'a pas valeur de représentation, mais d'indication. On remarque également une surreprésentation des parents habitant dans le Brabant wallon (59 %), suivi de Liège (11,5 %), de Bruxelles et du Hainaut (8 %), et une quasi-absence de parents habitant dans les provinces de Namur ou du Luxembourg. Ceci s'explique principalement par l'angle de diffusion choisi par nos chercheurs. De plus, les parents sélectionnés pour la phase qualitative de l'enquête ne représentent pas à eux seuls l'ensemble des parents de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Mais nous pouvons d'ores et déjà avancer de nombreux constats relatifs à ce soutien extrascolaire privé...

II. Le champ du soutien scolaire

On entend par « cours particuliers », les cours privés donnés à titre payant, dans des matières enseignées à l'école (ce compris des cours de méthode de travail), de manière individuelle ou en petits groupes, en dehors de l'école, par un professeur particulier (étudiant, professeur ou autre). On exclut alors la remédiation et le rattrapage interne à l'école, l'aide apportée par les parents, les écoles de devoirs, les dispositifs d'échec à l'échec, les cours de sport, de théâtre, etc.

---

[5] HOUSSONLOGE, D., « Les cours particuliers : complément ou concurrence à l'école ? », *Analyse UFAPEC 2008*, pp.1-7.

[6] Remarque : certaines questions concernaient l'ensemble des enfants d'une famille qui ont suivi/suivent des cours particuliers dans le secondaire ; d'autres concernaient uniquement l'enfant qui avait suivi le plus de cours particuliers dans le secondaire.

Les cours particuliers font partie d'un domaine plus large : celui du soutien scolaire[7]. Le soutien scolaire peut prendre diverses formes, être organisé dans l'école ou en dehors ; par l'école ou des associations, individus, ou entreprises externes ; allant des formes gratuites à des formes payantes de soutien, se réalisant de manière individuelle ou en petits groupes par des coaches, professeurs, professeurs particuliers, étudiants, autres élèves, autres intervenants. Le soutien scolaire se définit alors comme étant l'« aide apportée à un étudiant en dehors des cours organisés par l'établissement qu'il fréquente (…) soutien complémentaire à son programme d'étude classique »[8]. Le soutien scolaire est donc une forme d'accompagnement à la scolarité de l'élève, se réalisant en dehors des heures de cours « classiques » (heures de cours prévues dans les programmes des élèves).

Pour plus d'informations sur ces types de soutien, diverses analyses ont été menées par l'UFAPEC[9]. Parmi les autres formes d'accompagnement scolaire payant, peuvent se retrouver les dispositifs de blocus assistés, des stages intensifs de rattrapage durant les vacances, des stages de remises à niveaux dans une matière,...

Toutes ces formes de soutien scolaire offrent un lieu où le jeune peut venir dire sans honte ses difficultés, un lieu où il peut trouver de l'aide, où il est reconnu et écouté[10]. Certains jeunes ne retrouvent pas ce lieu au sein de l'école et le soutien scolaire permet de créer un espace intermédiaire entre la famille et l'école, à l'abri des tensions scolaires, des tensions entre parents et enfants, des pressions scolaires et familiales...

III. Les cours particuliers : pour qui, par qui, quand, comment, combien... ?

1. Quelle ampleur ?

En France, une enquête réalisée auprès de lycéens estimait la proportion des élèves concernés par les cours particuliers (ceux qui ont pris des cours à un moment ou un autre de leur scolarité) à 20-25 %[11]. Notre enquête ne permet pas d'estimer la proportion en Fédération Wallonie-Bruxelles des adolescents ayant pris des cours, mais une enquête de la Commission européenne[12] nous apprend qu'en Belgique un élève sur dix suit une remédiation en dehors de l'école et que leur nombre ne fait que croître[13]. Il n'est pourtant pas

---

[7] Voir : VAN HONSTÉ, C., « L'enfant doit-il aller deux fois à l'école pour éviter l'échec scolaire ? », *Analyse UFAPEC 28.11,* pp.1-10.

[8] KADIMA-NZUJI, M., MALU, R., *Soutien Scolaire. Mode d'emploi,* Paris, l'Harmattan, 2011, p.9.

[9] Voir : VIESLET, J., « Les écoles de devoirs : un soutien extrascolaire pour les enfants de milieux défavorisés », *Analyse UFAPEC 2010,* pp.1-6 ; VAN HONSTÉ, C., « L'enfant doit-il aller deux fois à l'école pour éviter l'échec scolaire ? », *Analyse UFAPEC 28.11,* pp.1-10 ; VAN HONSTÉ, C., 2011, « A chaque élève son coach ? », *Analyse UFAPEC 33.11,* pp.1-10 ; HOUSSONLOGE, D., « Les cours particuliers : complément ou concurrence à l'école ? », *Analyse UFAPEC 2008*, pp.1-7 ; FLOOR, A., « Tutorat - parrainage : restaurer la confiance via le tutorat et le parrainage », *Conférence de presse du 25/08/2010,* pp.1-4 ; FLOOR, A., « Le tutorat et le parrainage, de nouvelles manières d'apprendre pour une école de la réussite. », Étude *UFAPEC 2010,* pp.1-32 ; FLOOR, A., « La remédiation, oui, mais pas n'importe comment ! », *Analyse UFAPEC 2010,* n°23.10, pp. 1-8.

[10] GLASMAN, D., BLANC, P., BRUCHON, Y., COLLONGES, G., GUYOT, P., « Le soutien scolaire hors école », in: *Revue française de pédagogie, v*ol. 95, n°1, 1991, p. 31-45.

[11] ETEVE, C., « Glasman (Dominique), Collonges (Georges) et col. — Cours particuliers et construction sociale de la scolarité », in *Revue française de pédagogie*, vol. 115, n°1, 1996, p. 135-136.

[12] Cf. DE STANDAARD, « Bijlessen in opmars », article du 14 juin 2011 : http://www.standaard.be/artikel/detail.aspx?artikelid=9E3B7ABM.

[13] VAN DORSSELAER, I., « Prévention et remédiation dans l'enseignement secondaire : l'école peut faire la différence », *Focus n°3*, Fondation Roi Baudouin, 2011, pp.1.

possible d'évaluer précisément la taille de ce marché[14]. Nous pouvons par contre dire que parmi les parents qui ont répondu à notre enquête, *47,5 % ont un enfant qui a suivi/suit des cours privés, 40,5 % ont deux enfants qui ont suivi/suivent des cours privés et 12 % ont trois enfants qui ont suivi des cours privés*[15].

Pour 60,5 % des enfants qui ont suivi des cours particuliers dans le secondaire[16], les cours se donnaient à raison de 1 à 2 h/semaine. Pour certains, l'ampleur de ces cours pouvait aller jusqu'à 4 h/semaine, voire plus !

Les cours privés semblent être une pratique ordinaire, « normale », en tous cas courante, d'accompagnement de la scolarité du jeune puisque près de 57 % des jeunes suivent ces cours durant toute l'année scolaire. Ceux-ci sont également favorisés à l'approche des périodes d'examens (40 % des jeunes en suivent durant cette période), et pendant les vacances scolaires (+/- 30 %).

2. Dans quel cadre ?

Dans quel cadre se déroulent alors ces cours privés ? Les cours peuvent se donner de manière individuelle ou en petit groupe, au domicile du jeune, du professeur ou dans un autre local encore. La *grande majorité des cours particuliers se donnent de manière individuelle* (pour 81 % des jeunes), mais ceux-ci peuvent également se donner en petits groupes, allant de 2 à 6 élèves (pour 13 % des jeunes).

Pour 59 % des adolescents, les cours se donnent au domicile du professeur particulier. C'est en général aux parents de s'arranger pour amener leur enfant chez le professeur. Ceci pose toute une question d'organisation ainsi que de temps « perdu » dans les trajets en plus du temps passé en cours. L'élève ne suit-il pas des journées de cours à rallonge ? Notons aussi que 25 % des cours se donnent au domicile de l'élève lui-même et qu'une partie des autres cours donnés (12 %) le sont dans les locaux d'une école.

3. Pour quels élèves ?

Nous ne retrouvons *pas un profil d'élève « type » qui suivrait des cours particuliers*. Ils sont donnés sans distinction tant à des filles qu'à des garçons. Ils sont majoritairement donnés dans la filière générale[17]. C'est en 4e secondaire que le recours aux cours privés semble le plus élevé. En effet, 43 % des parents disent qu'un de leurs enfants a suivi des cours durant cette année. Mais les cours privés se donnent sur toutes les années de secondaires, de la 1ère à la 6e en passant par les années « bis » (redoublement). Ceci confirme l'idée que les cours particuliers suivent la scolarité de chaque enfant, dans son entièreté. Par contre, les raisons de prendre des cours particuliers diffèrent selon les niveaux d'étude. Un enfant en 1ère secondaire sera peut-être davantage demandeur d'une aide en méthodologie de travail, en « coaching » pour pouvoir s'organiser et autre, qu'un élève de rhétorique qui souhaite se préparer à l'examen d'entrée en ingénieur civil par exemple.

De plus, les jeunes qui ont suivi des cours particuliers semblent majoritairement venir de milieux aisés, mais on retrouve également des enfants de milieux moins favorisés[18]. Quoi

---

[14] BAUS, M., « Cours particuliers, le prix de la réussite ? », *in* La Libre Belgique, le 18 janvier 2010 : http://www.lalibre.be/actu/belgique/article/556314/cours-particuliers-le-prix-de-la-reussite.html.

[15] Voir en annexe les résultats chiffrés de l'enquête quantitative.

[16] Pour être précis, il s'agit ici des enfants de la famille qui ont le plus suivi de cours particuliers dans le secondaire.

[17] Rappelons qu'il faut être prudent avec ces chiffres, puisque l'enquête n'a pas vocation d'être représentative, un autre échantillon aurait peut-être donné d'autres résultats.

[18] 30,3 % des pères des enfants concernés sont cadres (et 12,3 % des mères), 32 % sont employés-fonctionnaires ou enseignants (55 % des mères) et 25,4 % exercent une profession libérale (17,2 %

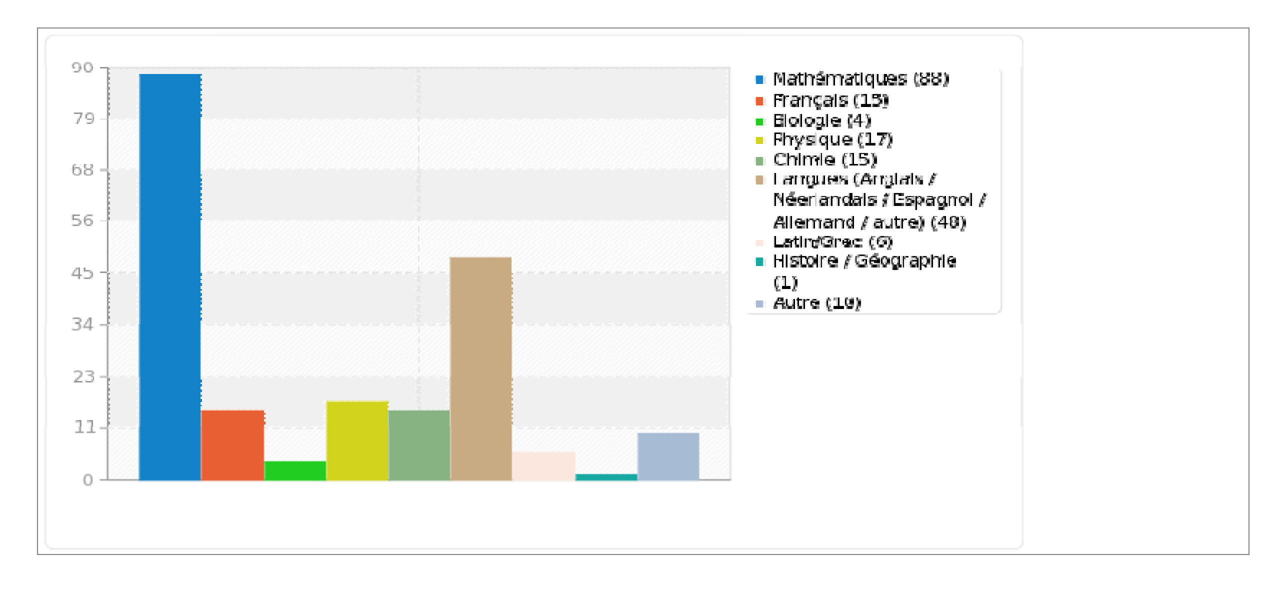
qu'il en soit, les cours particuliers sont moins accessibles financièrement aux familles plus défavorisées. Quoi qu'il en soit, les cours particuliers sont moins accessibles financièrement aux familles plus défavorisées. S'ils en offrent à leurs enfants, les parents qui ont moins de ressources financières vont devoir faire certains « sacrifices » pour payer ces cours. Il en va de même pour toutes les familles puisque mettre de l'argent dans du soutien scolaire payant, c'est ne pas en mettre dans d'autres activités : vacances, loisirs, épargne,...

4. Quoi ?

Lors d'un cours particulier, il s'agit d'abord d'un *temps où la matière est réexpliquée et des exercices supplémentaires sont effectués* (il s'agit de l'activité principale). La seconde activité principale réalisée durant ces séances est une *préparation aux interrogations et examens*, puis viennent des activités *d'approfondissements de certaines matières*. Les devoirs et leçons sont également faits en cours privés, bien que n'étant pas aussi importants que les autres services. De plus, en cours particuliers, il semble que d'autres activités soient organisées : apprentissage d'une méthode de travail, restructuration et réorganisation des cours, conversations dans une langue étrangère, dictées, apprentissages de nouvelles matières,... Bref, les cours particuliers relèvent de *nombreuses réalités*, allant de ré-explications de matières, à des approfondissements, à la découverte de nouvelles matières, à l'apprentissage de méthodes d'organisation de travail, d'apprentissage de « trucs » pour réussir ses interros, etc. On est loin de l'image d'un « rattrapage », d'une redite de ce qui a été fait en classe. *C'est tout l'aspect scolaire de la vie du jeune qui est encadré en cours particuliers*.

5. Dans quelles disciplines ?


Tableau en effectifs des disciplines suivies par l'enfant le plus âgé ayant suivi des cours particuliers dans le secondaire.



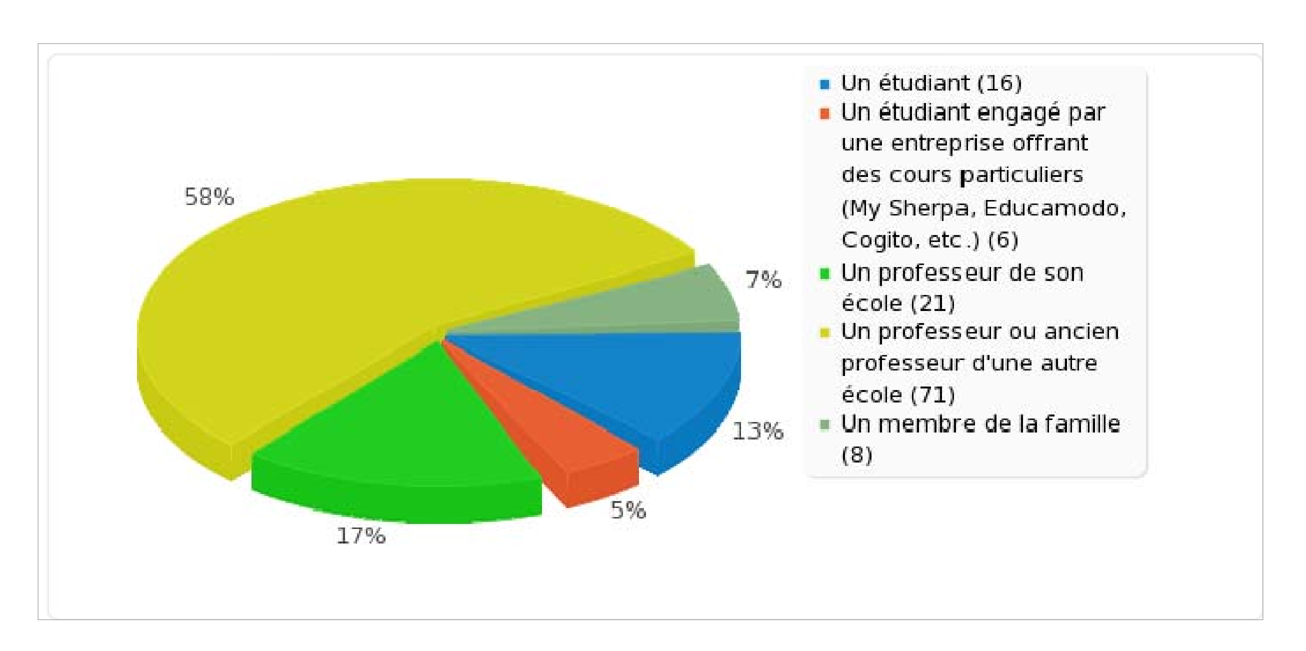
En tête des disciplines les plus suivies en cours particuliers se retrouvent les *mathématiques*. En ce qui concerne l'enfant le plus âgé d'une famille qui a suivi des cours particuliers dans le secondaire, près de 70 % de ces enfants ont suivi des cours de mathématiques. Les langues étrangères (Néerlandais, Anglais, Allemand, Espagnol, etc.) sont les secondes disciplines les plus suivies par les jeunes en cours particuliers. Viennent ensuite les matières scientifiques (physique, chimie, biologie) et le français. Les cours de « méthodologie », de coaching, sont aussi assez fréquents.

des mères). On retrouve également des familles avec des parents ouvriers, au foyers, retraités ou sans emploi. La grande majorité des parents sont diplômés du supérieur (universitaire ou non).

6. Par qui ? Les professeurs de cours particuliers.

Les professeurs particuliers peuvent donner des cours à titre individuel ou le faire dans une structure commerciale. Il peut s'agir d'amis de la famille, de connaissances, etc. Dans la majorité des cas, les professeurs particuliers sont des professeurs (ou anciens professeurs) d'*autres écoles* ; mais il peut également s'agir de professeurs *de l'école de l'adolescent*, *d'étudiants*, ou de professeurs engagés par des sociétés commerciales de cours particuliers.

Tableau représentant le type de professeurs particuliers qu'a eu l'enfant d'une famille qui a suivi le plus de cours particuliers dans le secondaire (pour son cours particulier le plus récent)



Les professeurs sont souvent trouvés par bouche-à-oreille (amis de la famille, recommandations d'amis ou de professeurs, etc.) ou sur des petites annonces (Internet, publicité en rue, affiches, etc.). La plupart des étudiants sont également sélectionnés par des petites annonces ou par le bouche-à-oreille.

Les relations entre le jeune et le professeur sont majoritairement très bonnes ou bonnes et cette relation favorise, selon les parents, l'apprentissage (quel que soit le type de professeur). L'avantage des cours particuliers est que, si la relation se passe mal, le professeur peut être remplacé, au contraire du professeur à l'école par exemple. Lorsqu'il s'agit d'un étudiant, un avantage cité par les parents est que cette relation de proximité qui se noue, lors du cours donné « par un jeune, pour un jeune », favorise l'apprentissage du jeune.

> *« Parce que, enfin, mes enfants avaient l'impression d'apprendre sans qu'il n'y ait de sanction et de jugement ! Ils y ont presque découvert le plaisir d'apprendre ... sans stress ! »*[19]

> *« C'est un jeune : la relation est détendue, mais centrée sur le cours, ce qui est très utile dans la réussite scolaire. »*

[19] Tous les extraits sont des témoignages récoltés durant l'enquête en face-à-face ou dans le questionnaire.

« Il s'était installé un climat de confiance entre l'enfant et le professeur, ce qui a permis à l'enfant de retrouver confiance en lui et d'aborder en toute sérénité la matière qui lui posait problème. Le professeur a également réussi à transmettre sa passion. »

Par contre, dans certains cas, les relations ne se passent pas si bien que ça : retards, annulation de rendez-vous, manque d'implication, etc. Les parents qui payent ces professeurs sont alors déçus de ces derniers, et vont se tourner vers d'autres, ou tenter de régler les différents directement avec eux. Si les professeurs sont engagés par une société commerciale, les parents peuvent s'adresser directement à l'entreprise et laisser cette dernière solutionner la situation.

Les professeurs peuvent donc donner cours de manière individuelle, « en noir », mais certaines sociétés commerciales engagent des professeurs particuliers (principalement des étudiants) et les cours privés peuvent également être organisés par des AMO (Services d'Aide en Milieu Ouvert), des associations, voire des écoles de devoirs.

Toutes les personnes se disant « professeurs particuliers » n'ont pas les qualifications pédagogiques requises, ou des formations suffisantes pour donner de tels cours. La prudence est de mise concernant les compétences des professeurs. Même ceux engagés par les sociétés commerciales de cours particuliers n'ont pas nécessairement les compétences. En effet, bien que nombre d'entre eux se considèrent comme « coaches »[20], tous n'en ont pas les qualifications !

De plus, certains professeurs de l'école, professeur parfois de l'élève lui-même, donnent des cours privés et payants après les cours. Ce phénomène pose question ! Quelles en sont les conséquences? Le professeur n'effectuerait-il pas un certain chantage sur le jeune (pour réussir, il doit payer des cours donnés par son professeur) ? De plus, si le jeune n'a pas compris un cours avec ce même professeur, celui-ci utilisant la même pédagogie qu'en classe, sera-t-il à même de combler les lacunes de l'élève et de lui faire mieux comprendre la matière ? L'adolescent doit-il aller deux fois à l'école, avec le même professeur, pour réussir ?

> *« - Ce n'était jamais dit comme ça. Des professeurs de l'école m'ont dit “ce serait bien qu'il suive des cours... et je donne cours”. Et c'était 40 euros de l'heure.*
>
> *- Donc le professeur redonnait sa matière ?*
>
> *- Donc le professeur était prêt à venir aider, pour 40 euros l'heure. Je l'ai fait une fois : le professeur a donné un cours ici. Mais je me suis dit après : “non, ça je refuse”. »*

7. Quel coût ?

Selon les sources, le coût d'une séance de cours particulier peut s'étendre *entre 10 et 50 € de l'heure*. Dans notre enquête, 28,7 % des parents déclarent que le prix d'une heure de cours privé s'étalerait entre 11 et 15 €, pour 24,59 % les prix s'étaleraient entre 16 et 20 € et pour 21,3 %, entre 21 et 25 €. Pour le reste, 8,2 % des cours pris coûteraient moins de 10 €, et 13,14 % plus de 25 €. Les prix varient donc énormément selon les cours pris ! Certains parents dépensent des sommes conséquentes en cours particuliers, jusqu'à parfois 240 € par mois, pour que leurs enfants réussissent... En général, les cours donnés dans de grands groupes (plus de 6 personnes[21]) sont les moins chers, et les cours les plus onéreux sont ceux donnés individuellement (deux tiers des cours donnés à plus de 31 € de l'heure sont

[20] VAN HONSTÉ, C., « A chaque élève son coach ? », *Analyse UFAPEC 33.11,* 2011, pp.1-10.
[21] 60 % des cours donnés dans des groupes de 6 personnes minimum coûtent moins de 10 € de l'heure.

des cours individuels, et 94 % des cours allant de 26 à 30 € de l'heure sont donnés de manière individuelle).[22]

Parmi les cours pris pendant plus d'un an, 16 % allaient de 26 à 30 € de l'heure, 24 % de 21 à 25 € et 30 % entre 16 et 20 €. Ce sont souvent les professeurs ou anciens professeurs de l'école qui sont les plus « onéreux », mais cela peut s'expliquer par leur compétence pédagogique (que n'a pas, par exemple, un étudiant). Les professeurs les moins chers sont d'ailleurs les étudiants, puisque 21,4 % d'entre eux demandent moins de 10 € de l'heure et 43 % réclament entre 11 et 15 €. Ce que révèle aussi notre enquête, c'est que la moitié des cours donnés aux familles sondées via une société commerciale de cours particuliers coûtent entre 16 et 20 € l'heure. Sur leurs sites Internet, les sociétés de soutien scolaire affichent quant à elles des tarifs qui varient entre 20 et 30 €, selon les types de soutien choisis, le nombre d'heures demandées (tarifs dégressifs en fonction du nombre d'heures prises), etc. Le fait que, plus on « achète » d'heures de cours, moins ceux-ci coûtent cher proportionnellement, est un incitant utilisé par les fournisseurs de services pour augmenter le nombre d'heures demandées par le parent-client. Le jeune n'aurait peut-être pas eu « besoin » de tant d'heures de cours, mais s'il en suit quelques heures de plus, les tarifs sont moins élevés...

Le montant des cours particuliers ne semble pas freiner les parents à en payer à leurs enfants. Tout est bon pour éviter l'échec et si les cours particuliers « fonctionnent » et permettent à l'adolescent de se rétablir dans sa scolarité, le prix n'est pas un problème. Mais ces coûts creusent les inégalités entre les familles qui « peuvent se le permettre » et ceux qui n'en ont pas les moyens ou qui se « ruinent » en cours particuliers pour éviter l'échec scolaire de leurs enfants.

> *« C'est un peu cher. Mais comme ça marche... Ce professeur-ci demande 40 € de l'heure. C'est très très cher ! »*
>
> *« Ça me coûte 60 € tous les week-ends ! J'ai de la chance de pouvoir me le permettre. »*
>
> *«Je trouve que c'est très onéreux. (…) on préfère ne pas trop calculer parce que franchement, on serait dégoûtés (…), mais bon, il faut le faire ! »*

IV. Entreprises de cours particuliers ou cours en noir ?

Les cours particuliers ont toujours existé. Le marché noir de cette pratique est gigantesque et difficilement chiffrable. Combien de petites annonces ne trouve-t-on pas sur des panneaux publicitaires, dans nos boîtes aux lettres, sur Internet ? Mais depuis un peu moins de dix ans, une offre privée « qui n'a plus grand-chose à voir avec les cours particuliers mis en place par des profs soucieux d'arrondir leurs fins de mois, ni avec les écoles de devoirs et autres initiatives associatives »[23] se développe. « C'est une véritable offre commerciale structurée qui s'adresse aux élèves en difficulté, dotée d'une frappe publicitaire qui n'hésite pas à jouer sur le sentiment de culpabilité des parents ou sur leur inquiétude face à l'obtention du sacro-saint diplôme »[24].

Il existe environ cinq grandes sociétés de soutien scolaire en Belgique. En général, ces sociétés privées de cours particuliers demandent une cotisation annuelle aux familles, et

[22] Et il semble que le prix des cours particuliers ne soit pas un frein à leur recours puisque, par exemple, 37.5 % des cours allant de 26 à 30 € ont duré plus d'un an.
[23] LAMOTTE, Ph., « Je t'aide, moi non plus », *in* En Marche n°1463 du 17 novembre 2011, p.5.
[24] Idem.

vendent des heures sous forme de « chèques »[25]. Il peut également s'agir d'une somme à payer chaque mois à la société, en fonction du nombre d'heures prestées par les professeurs particuliers. Les cours sont ici donnés par des professeurs ou des étudiants.

Les services offerts sont très divers, allant d'une aide aux devoirs, une préparation aux examens, à un approfondissement de certaines matières, à une aide méthodologique pour apprendre à apprendre, à du coaching, stage durant les vacances, blocus assistés, etc. Il peut également s'agir d'une forme de « baby-sitting », les professeurs particuliers allant eux-mêmes rechercher l'enfant après les cours, l'aidant à faire ses devoirs puis donnant des cours de rattrapage. Avec toutes les tâches qui lui sont assignées, on peut s'interroger sur le rôle de ce professeur particulier. Ne se substitue-t-il pas aujourd'hui à certaines « tâches » parentales ? Les parents travaillant de plus en plus, rentrant parfois tard, n'ont pas toujours le temps de s'occuper de la scolarité de leurs enfants. C'est peut-être là un aspect du rôle du professeur particulier, certes indirect mais en constante progression.

Ces sociétés privées ont l'avantage de sortir les cours particuliers du marché noir et d'avoir un contrôle sur les tarifs et les formations des coaches. Néanmoins, les expériences des parents avec ces entreprises divergent. Certains sont ravis de l'aide qu'ont apporté les services de ces sociétés, d'autres regrettent d'y avoir fait appel...

> *« Et là ça m'a coûté un pont et ça a été une très mauvaise expérience pour mon fils et pour moi. Parce que j'ai dépensé beaucoup d'argent. Beaucoup trop. Et parce que ça met les autres parfois aussi en péril : car on place l'argent-là plutôt qu'ailleurs. »*

Dans certains cas, c'est la relation avec les professeurs qui posaient problème, qui ne sont pas impliqués dans l'aide à l'élève...

> *« Les étudiants qui viennent donner cours ne sont pas ponctuels. Ils nous disent qu'ils viennent et ils ne viennent pas, et la fois suivante ils s'excusent. Ils arrivent : ils arrivent en retard, mais ils partent à l'heure. Mais vous, vous payez de l'heure ! »*

V. Pourquoi se tourner vers ce soutien scolaire privé et payant ?

Les raisons de prendre des cours particuliers sont diverses et variées. D'une manière générale, des parents offriront à leurs enfants des cours privés pour une *combinaison complexe de raisons*, allant des difficultés scolaires dans certaines matières (rattrapage scolaire, préparation aux examens), à du coaching (apprentissage d'une méthode de travail, remotivation du jeune), à un moyen de supprimer les tensions entre parents et enfants liées à leur scolarité.

1. Rattraper son retard et combler ses lacunes

La première raison invoquée concernant le recours aux cours particuliers est *la remise à niveau du jeune dans une certaine matière*. Ses résultats scolaires sont insuffisants et l'élève se serait retrouvé avec des lacunes dans une ou plusieurs matières ou points de matières.

> *« Pour la remettre à niveau et un peu combler ses lacunes, voir où ça n'allait pas »*

À cette raison invoquée pour le recours aux cours particuliers s'ajoute le fait que *l'adolescent ne comprend pas ce qu'on lui enseigne en classe*, car le professeur irait « trop vite » dans la matière. Vient ensuite une autre raison qui rejoint les deux premières : le jeune a besoin qu'on lui *réexplique la matière vue au cours pour la comprendre*. Pour 85 % des parents, les

[25] SILBERBERG, V., BAZANTAY, A., 2011, Op Cit., p.44.

cours particuliers ont été pris en vue de la réussite scolaire d'une année et en vue de l'amélioration des résultats scolaires de l'enfant. Mais ce n'est pas l'unique raison du recours à ces cours privés, d'autres viennent s'y ajouter...

2. Se préparer aux examens

Certains cours particuliers sont pris dans le but de « *se préparer à mieux affronter les épreuves scolaires*, celles d'apprentissages nouveaux ou jugés complexes, celles des examens »[26]. Pour éviter le redoublement, ou l'échec dans une matière, certains parents vont faire suivre à leurs enfants soit des stages comme des « blocus assistés », soit des préparations en séance de cours particuliers, aux examens, aux tests. *L'adolescent va y apprendre des « trucs » pour réussir ses interros*. La préparation aux examens et aux interrogations est une des raisons invoquées pour la prise de cours privés pour 33,6 % des parents.

> *« C'est indispensable. Sans ça, ils ne passaient pas leur année »*

3. Se mettre au travail et se remotiver à l'école

Les cours particuliers *offrent un cadre où réaliser ses devoirs, apprendre sa matière, connaître ses leçons*. En ce sens, ils permettent à l'adolescent de se mettre au travail, sous l'œil avisé d'une aide, un professeur ou un étudiant, qui pourra le guider, le coacher, le remotiver à l'école. *Le manque de motivation du jeune est une des raisons du recours aux cours particuliers pour un jeune sur dix* et 14 % des parents invoquent la raison « en vue de remotiver l'enfant à l'école » (parmi d'autres) pour justifier la prise de cours.

> *« Elle avait vraiment du mal à travailler (…) ; c'est vraiment l'idée de rester sur une chaise, sept ou huit heures par jour et puis de devoir encore se mettre à travailler le soir à la maison. Étudier, etc. ce n'est pas son truc. »*

4. « L'élève modèle »

Il ressort de cette enquête que *certains jeunes ne collent pas au « métier » d'élève, aux « moule » et « modèle de l'élève parfait » qu'attendrait l'école*. L'école est conçue d'une manière telle que certains jeunes ne suivent pas le rythme.

> *« L'école veut que tout le monde se fonde dans le même moule. Or, nous sommes tous différents et nous avons tous une manière différente de comprendre, d'apprendre et d'assimiler les choses ! »*

Par exemple, peu de choses sont mises en place pour les jeunes dyslexiques. Ou encore, la manière d'apprendre à l'école est de type « oral », un prof récite un cours à la classe, leur fait éventuellement faire des exercices et autres. Mais tous les types d'apprentissages des jeunes ne sont pas pris en compte. Pour ces jeunes, les cours particuliers, plus individualisés, semblent être une solution puisque la manière dont ceux-ci sont donnés leur permet de réussir et d'apprendre.

> *« L'école n'est pas faite pour les enfants non standards. Ces enfants dérangent, car ils ne rentrent pas dans le "moule". »*

> *« Elle a déjà des problèmes de dyslexie, ce qui n'est pas évident. »*

[26] GLASMAN, D., BESSON, L., 2004, Op Cit., p.6.

« J'ai un fils qui est totalement “adapté” au milieu scolaire, avec les compétences qu'il faut. Et l'autre pas du tout ! Je suis persuadé que ce n'est pas une question de compétences intellectuelles, mais que le milieu scolaire n'offre qu'une manière d'apprendre : l'oral, académique, devant une classe. »

« L'école est faite pour un certain type d'enfants qui sont “organisés, structurés, etc. » mais dès que vous avez quelqu'un qui est un peu rêveur, ce n'est pas fait pour lui. »

5. La pédagogie et le rapport au savoir

La manière dont est donné le cours à l'école ne convient donc pas à tout le monde. Pourquoi ne pas prendre en compte, à l'école, les nouvelles avancées en matière de pédagogie différenciée, de gestion mentale, de coaching, etc. ? Souvent, il semble que les professeurs n'expliquent que d'une seule manière en classe. Mais il faut parfois pouvoir passer par d'autres chemins pour expliquer la matière, et c'est là qu'interviennent les cours particuliers (ou la remédiation, quand elle existe). Pour 27 % des jeunes qui ont suivi des cours particuliers, une des raisons invoquées pour expliquer ce recours est le fait que le jeune n'avait pas de bonne méthode de travail, et en ce sens, en cours particuliers, il pourrait y trouver la sienne.

De plus, *l'accent est porté à l'école sur l'échec de l'élève*. Il n'est parfois considéré que comme un « élève » et non un jeune ayant énormément de qualités, celles-ci n'étant pas « reconnues » à l'école. Plus un professeur dira d'un jeune qu'il n'a pas fait d'efforts pour une interrogation, qu'il n'étudie pas assez, en pointant ses échecs, moins celui-ci se trouvera motivé pour réussir. Le professeur particulier permet alors de porter un autre regard sur l'adolescent en difficulté. Il n’est pas là pour sanctionner, mais pour donner des conseils, aider à réfléchir et à comprendre. Il ne distribue pas les bons et les mauvais points mais il encourage et motive. Il peut adapter son enseignement aux particularités de l’élève et à ses modes d’apprentissage. Il coache et montre à l’élève ses qualités, le met en situation de réussite. Au contraire, l’école juge et sanctionne, pratique une évaluation formative et/ou certificative. Certains des parents rencontrés critiquent cet aspect de la réalité scolaire :

« C'est la culture de l'échec et du renforcement négatif. »

« Les professeurs ne semblent plus avoir le temps de se consacrer aux élèves et le système scolaire fonctionne avec les sanctions : les élèves perdent confiance et n'imaginent même pas pouvoir apprendre sans être continuellement jugés ! »

« C'est la mentalité. On est encore au stade du “rouge”. Est-ce que vous apprécieriez, maintenant, si j'étais sur votre dos à marquer en rouge chaque fois que vous faites quelque chose qui n'est pas bien ? Je ne sais pas combien de temps vous tiendriez. »

6. À l'école : une remédiation parfois inefficace

Certains parents ont aussi recours aux cours particuliers en raison d'un échec de l'aide apportée par l'école. Certaines écoles offrent des remédiations en interne, mais celles-ci ne sont pas toujours efficaces. *Après avoir « épuisé » cette cartouche de remédiation gratuite, les parents sont parfois « obligés » de se tourner vers une offre privée en dehors de l'école*.

« C'est plutôt une cour de récréation qu'un cours de rattrapage, d'après l'écho que j'en ai. Et donc à mon avis, ce n’est pas très efficace. »

« Le choix des cours particuliers s'est imposé rapidement, car les cours de rattrapage (en groupe d'élève de plusieurs niveaux différents) proposés par l'école ne permettaient pas

à notre enfant de revoir les matières à faiblesse. Le professeur de rattrapage ne revoyant en vitesse que les notions de théorie des différents niveaux des élèves présents. »

Et que faire si l'école n'organise pas elle-même ces aides supplémentaires ? La responsabilité de l'échec de l'enfant repose-t-elle uniquement sur le dos des parents ? Nous aurons l'occasion de le souligner plus loin, mais notons déjà ici que le recours de plus en plus fréquent aux cours particuliers appelle le législateur et les Pouvoirs Organisateurs, au nom de la gratuité scolaire garantie par la Constitution et au nom de l'équité, à penser de nouvelles formes de remédiation à l'intérieur de l'école.

7. L'établissement scolaire est réputé « scolairement difficile »

Il existe en Fédération Wallonie-Bruxelles une *« hiérarchie » implicite entre établissements scolaires, certains réputés « meilleurs » que d'autres, des établissements réputés « d'élite » ou d'autres établissements moins bien considérés*. Certaines écoles sont alors considérées comme « plus difficiles » que d'autres. Pour que leurs enfants puissent y réussir, et rester dans cet établissement, les parents vont parfois être amenés à avoir recours aux cours particuliers. Certains parents sont influencés également par ce qui se passe dans d'autres familles, car si l'on voit autour de nous les parents d'autres élèves de la classe avoir recours aux cours particuliers, on peut plus facilement en prendre également.

« Déjà d'un, ils ne sont pas dans une école facile. Donc là, c'est vrai que c'est un peu "marche ou crève". »

« Il y a des parents qui me disent que "ce n'est pas possible de réussir à l'école X sans cours particuliers". On y passe et puis point. En échec dans telle branche, hop "cours particuliers". »

Certains parents parlent même d'une « chance » que leurs enfants aient pu être admis dans cette école, et comptent bien y laisser leurs enfants.

« On a eu de la chance qu'elle soit là. »

Parfois, après un certain nombre de redoublements, l'équipe pédagogique de l'école conseille aux parents de changer leurs enfants d'établissement ou de filière, et les parents veulent éviter cela. Les cours particuliers semblent alors être également la solution pour éviter les changements d'orientations ou d'école non choisis, en remettant le jeune sur les rails, et en lui faisant améliorer ses notes à l'école (éventuellement à tout prix).

8. Des profs qui font défaut

Outre certains établissements qui créeraient une ambiance telle que les enfants se tourneraient vers les cours particuliers pour réussir, et des remédiations en interne à l'école peu efficaces, *ce sont parfois les professeurs eux-mêmes qui font défaut dans leur mission d'apprentissage*. Il peut arriver que des professeurs ne soient pas à la hauteur pour apprendre à leurs élèves les savoirs nécessaires et les matières. Sans généraliser toujours, certains professeurs sont trop souvent absents ou ne se remettent que peu en question.

Le recours aux cours particuliers se fait donc pour deux raisons principales, d'une part, des raisons liées à l'adolescent lui-même (ses difficultés scolaires, son profil d'apprentissage, sa motivation, etc.) et d'autre part à des facteurs externes à l'adolescent, dont la responsabilité ne lui incombe pas (établissements « difficiles », remédiations peu efficaces, manque de compétence des professeurs, etc.)

« Ça dépend des profs aussi. Je pense que s'il n'y a que deux enfants qui réussissent l'interro de math, ce n'est pas à nos enfants à se remettre en question. »

« L'autre point de vue c'était qu'il y a des profs qui ont fait défaut, soit par de longues absences, ou autres à l'école. Et donc voilà, vous vous retrouvez l'année suivante, le nouveau prof n'attend pas. Il vous dit que c'est à votre enfant de rattraper son retard. »

Certains professeurs stigmatiseraient les élèves en difficulté scolaire, et ce regard porté sur lui le démotiverait.

« Si vous n'avez pas les points, vous n'êtes pas quelqu'un de "bien" entre guillemets. C'est un peu l'image qu'ils donnent. Ne jamais voir la personne dans sa globalité. Une personne n'est pas que 47 % en math. Mais pour eux, 47 %= l'enfant n'est pas "bien"... »

Toute la question qui se pose ici est de savoir sur qui repose la responsabilité de l'échec scolaire ou des difficultés scolaires de l'adolescent : au professeur ? À l'adolescent lui-même ? À ses parents ?

« C'est tout de suite la faute de l'élève. Il n'étudie pas assez, il ne s'y met pas. Voilà, pour les profs, c'est habituel, on l'entend à tout bout de champ ça. Il n'a qu'à aller en cours de remédiation. S'il va en cours de remédiation, ça va aller. Mais s'il n'y va pas, il ne met pas toutes les chances de son côté pour y arriver. »

9. Les parents se sentent dépassés

Certains parents se tournent vers les cours particuliers, car *ils se sentent dépassés face aux difficultés de leurs enfants et ne se sentent pas « capables » eux-mêmes de les aider : manque de temps, manque de compétence, apprentissage différent de la matière*, etc. Il n'est pas facile de rester calme et de « laisser l'enfant se prendre un mur »[27] sans tenter de faire intervenir une tierce personne, quel qu'en soit le prix. Tous les parents ne peuvent pas se permettre de se transformer en professeurs après l'école, après leur travail, et aider, cadrer leurs enfants. Ils ne sont pas spécialistes des matières enseignées. Pour ne pas que l'adolescent se trouve seul face à ses difficultés, il est parfois pertinent d'avoir recours à un professeur particulier. Ce constat s'est dégagé dans les témoignages directs de parents, bien que pour seulement 7 % des parents qui ont répondu à l'enquête quantitative, il semble que le fait que « personne dans la famille ne puisse aider l'enfant à faire ses devoirs » et que « l'enfant n'arrivait pas à les faire par lui-même » soit une des raisons du recours aux cours particuliers.

« À un moment donné on ne sait pas suppléer à toutes les matières et on a envie de leur apprendre à être autonomes. Et c'est difficile d'être maman, de travailler et d'être prof encore le soir ... »

10. Préserver la relation parents-enfants

La scolarité des enfants crée des tensions entre eux et leurs parents. Pour externaliser et apaiser ces conflits, l'intervention d'un professeur particulier, d'un tiers, s'occupant des devoirs, des leçons, de l'aspect « scolaire », peut être une aide incontestable ! Cela permet aux parents de garder leurs enfants pour les meilleurs moments et préserver ainsi la relation avec eux. Pour 12,3 % des jeunes qui ont suivi des cours particuliers, une des raisons de ce recours a été l'existence de tensions entre les parents et l'enfant lorsque les parents voulaient l'aider dans sa scolarité.

[27] Selon une expression d'une maman interviewée.

11. Être meilleur que les autres ?

La prise de cours particuliers est en premier lieu une aide à la scolarité de l'adolescent pour lui faire éviter un échec dans une matière ou éviter un redoublement voire une réorientation dans certaines filières. *Mais pour une partie des jeunes, il ne s'agit pas d'éviter un échec, mais d'améliorer ses résultats, même si ceux-ci ne sont pas insuffisants*. Il s'agit d'être encore meilleur, en recevant une aide extérieure privée, pour augmenter ses notes, accéder à une filière plus exigeante, à une bonne école, etc. Il faut se *surpasser*. Cette compétition, peut-être inconsciente, *fait également exploser le marché des cours privés, puisqu'il ne s'agit plus de combler les lacunes d'un système scolaire qui ne parvient pas à éviter l'échec de l'adolescent, mais d'y être plus compétent encore*.

VI. Quels effets ?

Quels sont alors les effets de ces cours particuliers ? Quels effets sur le comportement de l'adolescent, ses résultats à l'école, sa fatigue et autres ? Nous pouvons remarquer très peu d'effets négatifs des cours particuliers sur l'élève, les parents se disent en très grande majorité satisfaits des cours donnés à leurs enfants. Ils auraient « fonctionné » concernant les attentes des parents au départ. Le point très négatif qui est souligné par presque tous les parents concerne néanmoins le coût de ses cours ! Ils semblent « fonctionner » pour la plupart et apporter une aide réelle à l'adolescent, mais les parents n'ont pas à devoir dépenser des sommes dans des cours privés extrascolaires pour faire réussir leur enfant à l'école.

> *« Je suis content du résultat, mais c'est pour moi une aberration de devoir avoir recours à ces cours. Tout cela devrait se passer en milieu scolaire, sauf pour les élèves avec de graves difficultés. »*

> *« Malgré un coût important pour une remédiation qui reste une obligation de l'école, ces cours lui ont permis de terminer ses humanités. »*

1. Résultats scolaires

Les cours particuliers semblent avoir des répercussions réelles sur les résultats scolaires des jeunes. *48,36 % des parents ont constaté une petite amélioration des résultats de leurs enfants et 42,6 % ont constaté une forte amélioration des notes à l'école*. Les cours particuliers semblent donc « fonctionner », en tout cas comme réponse à la raison principale de leur recours : l'amélioration de la situation scolaire de l'adolescent (remise à niveau, rattrapage, amélioration des notes, évitement d'un échec scolaire, etc.).

Le cadre d'un cours particulier est peut-être plus propice à l'apprentissage, pour certains élèves, que l'école. En classe, dans un groupe d'une vingtaine voire d'une trentaine d'élèves, il est plus difficile pour un jeune d'assimiler une matière. En cours particulier, encadré individuellement par un adulte qui s'occupe de lui et l'aide, l'apprentissage peut être favorisé. Les cours particuliers donnent à l'adolescent le sentiment qu'on s'occupe de lui, selon ses besoins, de manière individuelle et adaptée à ses attentes, son projet, son rythme, etc.

2. Prise de confiance en soi

Outre les effets sur les résultats scolaires proprement dits, le premier effet invoqué est l'augmentation de la confiance en lui de l'adolescent. Celui-ci peut *prendre conscience de ses capacités scolaires et se redonner les forces de continuer*. On peut alors se poser la question suivante : le fait que le jeune soit remotivé à l'école, ait confiance en ses capacités de réussite, n'est-ce pas la première étape vers l'amélioration des résultats ? Le simple

regard que le jeune porte sur lui-même permet parfois à ce dernier d'avoir *le « déclic » qui lui manquait pour réussir*, au-delà de réelles difficultés de compréhension de matières.

3. Fixer les jeunes dans le scolaire

Ce dispositif permet également de fixer les jeunes dans le scolaire, de les *discipliner en quelque sorte au travail* : faire ses devoirs dans un cadre, étude régulière, organisation, apprentissage d'une méthode de travail... Ils prennent alors une habitude de travail, en se « posant » quelques heures par semaine sur un bureau, avec l'aide d'un adulte qui les soutient et répond à leurs questions. Cette prise d'habitude à travailler (ses devoirs, ses leçons, ses cours…) peut avoir des effets sur le long terme. En effet, le jeune va s'accoutumer à se poser après l'école sur ses cours, au lieu parfois de se tourner vers d'autres activités...

De plus, pour certains jeunes, *le comportement en classe semble s'être amélioré* (d'après leurs parents). Il est pourtant difficile d'estimer si cette amélioration du comportement en classe est due à un effet d'âge, à la prise de conscience de l'enfant qu'il doit faire des efforts, aux cours particuliers, à la confiance en soi acquise par les cours privés, par les parents, etc.

4. Fatigue, démotivation, temps scolaire

Le recours aux cours particuliers peut *entraîner une fatigue chez les jeunes, voire un sentiment de démotivation par le fait de devoir aller deux fois à l'école*. Certains jeunes ont dû arrêter d'autres activités extrascolaires pour suivre les cours particuliers. L'élève n'a-t-il pas trop d'heures de cours ?[28]. « Nos enfants sont parmi ceux qui ont le plus d'heures de cours. Mais si on réduisait l'horaire scolaire, ceux qui en ont les moyens se rueraient sans doute sur les cours particuliers »[29]. Il faudrait au contraire pouvoir mieux exploiter le temps passé à l'école pour éviter une expansion encore plus large du soutien extrascolaire privé.

5. Espaces intermédiaires

Les cours particuliers constituent des espaces intermédiaires. Ils ne sont *ni la famille ni l'école*, absents de sanction scolaire (mauvaise note), absents des conflits avec les parents et des pressions liées à leur scolarité. En soi, un professeur particulier joue le même rôle qu'un parent qui suit ou aide son enfant. Mis à part que ce dernier ne porte pas tant d'attentes et de pressions sur le jeune. Par ailleurs, il peut être mieux formé pour apporter du soutien au jeune. Un autre effet invoqué par la prise de cours particuliers est l'amélioration des relations entre parents et enfants, et un apaisement des tensions entre eux liées à la scolarité.

6. Regard des profs

Le fait même qu'un élève prenne des cours particuliers peut faire changer l'image qu'a son professeur de lui (à l'école). Souvent, il s'agit d'un *regard plus valorisant porté sur un élève* « qui en veut », qui est motivé et se donne toutes les chances pour réussir. Mais, dans certains cas, la prise de cours particuliers d'un élève de sa classe remet en question le métier et la manière d'enseigner du professeur ; et celui-ci peut éventuellement se sentir « vexé » ou attaqué dans son enseignement.

> *« Je vais à la réunion de parents et je préviens le professeur d'anglais, avec qui mon enfant est en total échec (il a 28 %), de ma venue. Je lui dis que depuis le 1er septembre, il est inscrit en cours particuliers. Le prof me critique alors ouvertement, en*

[28] Bouillon, P., « L'élève n'a-t-il pas trop d'heures de cours ? », *in* Le Soir, *L'enseignement en question*, 26 octobre 2011, p.13.
[29] Le Soir, 2011, « L'élève n'a til pas trop d'heures de cours ? », Op Cit. Idem.

me répondant que “ce n'est pas là qu'il va acquérir les savoirs, qu'il faut qu'il revienne en remédiation à l'école”. »

VII. Et dans d'autres régions et pays ?

En Belgique, il n'existe aucun cadre légal régulant les cours particuliers, mais ce n'est pas le cas partout. En France, par exemple, il est possible de déduire fiscalement de ses impôts la moitié des sommes consacrées à la rémunération d'un salarié pour du soutien scolaire à domicile.

Les cours particuliers sont une pratique répandue dans beaucoup de pays et parties du monde : Asie, Afrique, Europe de l'Est, Amérique latine... Plus de 50 % des élèves de certains pays de l'UE auraient pris des cours particuliers à un moment de leur scolarité[30]. Le soutien scolaire existe dans les pays riches, mais également dans les pays plus pauvres (Cambodge, Maurice (où tout n’est pas hôtel 5* et où il existe des poches de pauvreté extrême…), Sri Lanka, etc.). Pour donner un ordre d'idée de l'étendue des cours particuliers dans le monde, « à Maurice, presque tous les élèves du deuxième cycle du secondaire reçoivent un soutien scolaire ; au Japon, environ 70 % des élèves auront reçu des cours privés lorsqu'ils sortiront de l'école moyenne ; enfin, en Malaisie, près de 83 % des élèves auront reçu un soutien scolaire lorsqu'ils entreront dans le deuxième cycle du secondaire »[31]. Dans certains pays, les cours privés sont donnés dans des centres (c'est le cas notamment des « *juku* » au Japon : les élèves suivent régulièrement des « cours du soir », après l'école, dans des établissements privés). La Corée du Sud[32] est également un cas intéressant. Les élèves n'ont cours que le matin, mais plus de 80 % des élèves suivent des cours privés l'après-midi (dès les primaires). Tout ceci pose bien évidemment la question de la gratuité et du coût de l'enseignement dans ces pays. Nous pouvons également à ce titre poser la question en Belgique : si tant d'enfants suivent des cours particuliers payants, l'enseignement est-il toujours « gratuit »? En effet, certains des parents qui ont participé à l’enquête soulignent bien, s’ils n’y sont pas contraints dans les faits, qu’ils se sentent « obligés » de payer des cours particuliers à leurs enfants pour garantir le bon déroulement de leur scolarité dans l’établissement souhaité…

De plus, dans les autres pays, « les élèves reçoivent un soutien scolaire plus intensif au niveau du secondaire qu'à celui du primaire ; à l'intérieur même de ces niveaux, la demande de soutien scolaire est plus grande pour les années d'études qui conduisent à des examens décisifs »[33].

Les professeurs particuliers peuvent être également leurs professeurs d'école. Cette situation se révèle problématique dans certains pays puisqu'il y aurait des risques de chantage (les enseignants faisant comprendre aux élèves et aux parents que s'ils ne suivent pas leurs cours privés, ils ne réussiront pas leurs examens, ils échoueront, etc.). Parfois, il semble « moins coûteux de payer un soutien scolaire privé pour assurer le passage de leurs enfants dans la classe supérieure que d'avoir à faire face aux dépenses et aux autres problèmes associés au redoublement »[34].

Les modalités de ces cours privés varient d'une société à l'autre et les réponses du monde politique de chaque société peut être de :

---

[30] SILBERBERG, V., BAZANTAY, A., 2011, Op Cit.
[31] BRAY, M., *A l’ombre du système éducatif*, Paris, IIPE (UNESCO), 1999, p.23.
[32] Plus d'infos sur : http://www.soutien-adom.fr/soutien-scolaire/soutien-scolaire-coree-sud.php
[33] *Ibidem*, p.32.
[34] *Ibidem*, p.39.

- ignorer la question et laisser faire cette forme de soutien payant
- le contrôler en obtenant des données et des informations sur ses modalités, etc.
- le réglementer (avec un contrôle plus fort)
- l'encourager, car ce soutien apporte un enseignement adapté aux besoins de chaque élève
- interdire certaines formes de cours particuliers et en autoriser d'autres
- tout interdire (sauf le soutien scolaire bénévole)

En Belgique, il semble qu'on soit face à une politique du laisser-faire... bien que soit de plus en plus favorisée la remédiation interne (politiques d'établissements, décrets, etc.)[35]. La Belgique ne fait donc pas exception et ce recours aux cours privés qui s'intensifie et se banalise pose question. Ne va-t-on pas vers une dualisation de l'enseignement, une école à deux vitesses, une école après l'école ?

[35] Pour plus d'informations sur la remédiation en Belgique, consulter : « COBBAUT, N., *Remédiation scolaire en communauté française. Quelles pratiques en vue de réduire l'échec scolaire ?*, Bruxelles, Ed. Fondation Roi Baudouin, 2011 ». Et "VAN HONSTÉ, C., "L'enfant doit-il aller deux fois à l'école pour éviter l'échec scolaire ?", *Analyse UFAPEC 28.11,* 2011, pp.1-10".

Conclusion : vers une dualisation de l'enseignement ?

Le recours aux cours particuliers et son développement ont des conséquences plus larges sur le système scolaire. Ils viennent à la fois concurrencer l'école et sont en même temps complémentaires. Ils sont en quelque sorte une « ombre » de l'école, liée à elle et à son évolution. Une zone d'ombre du système éducatif, floue, peu étudiée, peu éclairée, peu visible... et venant se juxtaposer à l'école.

Le recours à cette pratique payante, non accessible à tout le monde, crée des inégalités entre familles. Les familles plus défavorisées peuvent moins se permettre de financer de tels cours pour leurs enfants, au contraire des familles plus aisées. Nous dirigeons-nous vers une dualisation de l'enseignement, entre une école gratuite et obligatoire, et une école après l'école, payante et privée ?

> *« Quelque part on y est déjà, à l'école à deux vitesses. »*

Mais qu'est-ce qui peut expliquer ce développement des cours particuliers ? Est-ce à la seule école que revient la responsabilité de la réussite scolaire des élèves ? Dans ce cas, ce serait à elle de remédier en interne, et gratuitement, aux difficultés scolaires des élèves. Mais si la responsabilité de l'échec retombe uniquement sur les épaules de l'élève et de ses parents, il est tout à fait rationnel d'avoir recours à des cours particuliers, du coaching scolaire, du soutien scolaire, etc. Rappelons qu'il se dégage de l'enquête deux raisons principales au recours à ce soutien scolaire payant : des raisons qu'on attache à l'enfant lui-même (son profil d'apprentissage, sa motivation, ses difficultés d'apprentissages et autres), et des raisons qui sont extérieures à lui : établissements exigeants, absences de professeurs, remédiations inexistantes ou inefficaces, absence d'adultes pour l'aider et l'encadrer, etc.

Nous avons tous de bonnes raisons d'agir comme nous le faisons et d'avoir recours aux cours particuliers. Les parents ont tous de bonnes raisons d'offrir des cours particuliers à leurs enfants. Si cela fonctionne pour eux, les jeunes ont tout intérêt à continuer à suivre ces cours. Les professeurs particuliers ont intérêt à se professionnaliser dans ce secteur, comme les étudiants ou des professeurs, pour sa rentabilité et son « efficacité » envers les élèves. Il est logique que se développent des entreprises et sociétés privées de cours particuliers qui veulent entrer sur ce marché en cadrant et légalisant les cours privés (donnés de toute façon en parallèle en noir). Si l'école ne parvient pas à remédier aux difficultés de l'élève, et que ce dernier se tourne vers du soutien extrascolaire, ni les parents demandeurs, ni les fournisseurs de services ne sont à blâmer ! Par contre, ce n'est pas parce que tout le monde à de bonnes raisons d'agir comme il agit et de penser comme il le pense qu'il ne faut pas analyser d'un point de vue critique ce phénomène...

Le phénomène des cours particuliers est critique en ce sens que son recours semble se banaliser et qu'il crée de grandes inégalités entre familles. L'enseignement est supposé gratuit en Fédération Wallonie-Bruxelles, mais dans quelle mesure l'enseignement reste-t-il « gratuit » si de plus en plus de personnes se tournent vers un enseignement parallèle payant ?

> *« Je pense que l'école doit pouvoir apporter l'enseignement sans que les parents fassent un second enseignement encore sur le côté. »*

Continuons à nous interroger sur cette pratique, car elle ouvre la voie à d'autres questionnements fondamentaux sur notre système scolaire. En effet, la « réussite scolaire » n'est-elle pas relative à chaque professeur qui donne une note, ou à une école, ou encore à

l'interprétation particulière des programmes et à leurs modes d'application ? C'est la question cruciale de l'évaluation et, en dernière instance du redoublement, ou, ce que les parents en FWB redoutent parfois plus encore, du déclassement des filières de transition vers les filières qualifiantes. Par ailleurs, il serait illusoire de penser que toutes les formations se valent, malgré tous les efforts consentis pour y parvenir. C'est en tous cas ce que révèlent les test externes, tels PISA : la FWB connait des différences remarquables de compétences acquises par des élèves du même âge ; plus qu'ailleurs en Europe. Si ces différences se marquent d'un élève à l'autre, d'un établissement à l'autre ou d'une filière à l'autre, n'est-il pas légitime que les parents fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour permettre à leurs enfants de continuer là où ils pensent que leur enfant est « mieux » qu'ailleurs ?

D'autre part, un livre d'André Antibi paru en 2003 sous le titre de « Constante macabre »[36] explique un phénomène que ses études et d'autres depuis ont largement révélé : les professeurs ont tendance à avoir une certaine proportion d'élèves en échec, peu importe le niveau général de la classe. Cela étant, le fait de prendre des cours particuliers permet à un élève de progresser et de se retrouver « dans la moyenne » ou mieux encore. Au détriment d'autres qui se verraient ainsi « rétrogradés » ?

La question des cours particuliers est en lien avec la problématique de la remédiation à l'école et des moyens que l'on y investit et celle de la formation des professeurs. On pourra toujours mieux faire en multipliant les formes et les sources d'apprentissage – mais souhaitons-nous une société duale, qui encourage les inégalités en fonction des moyens de chacun ?

Il est urgent d'approfondir cette problématique et que le monde politique et les divers acteurs se penchent sur ce problème. La réussite scolaire est l'affaire de tous. Car finalement, cette dualisation, à qui la faute ? A ceux qui organisent l'école ? Aux enseignants ? A ceux qui les forment ? Aux politiques ? A tous en même temps ? Par cette étude, l'UFAPEC tire la sonnette d'alarme et enjoint tous les acteurs du monde scolaire à trouver des solutions conjointes pour endiguer le recours de plus en plus systématique aux cours particuliers privés.

[36] ANTIBI A., *La constante macabre ou comment a-t-on découragé des générations d'élèves ?*, Éd. Math'Adore, 2003.

Positions de l'UFAPEC

L'UFAPEC reconnaît qu'une aide extérieure à l'école, un soutien extrascolaire ponctuel, peut être pertinente pour aider l'élève et le remettre sur les rails de l'école.

> *« Le recours à des cours particuliers doit demeurer l'exception pour faire face à un problème ponctuel et répété. »*

Mais l'UFAPEC regrette l'expansion du recours au soutien scolaire payant hors école et souhaite ici rappeler l'importance des remédiations internes à l'école. « Pourquoi les chances de réussite dépendent-elles à ce point d'efforts consentis en dehors de l'école alors que les élèves passent sept heures par jour en classe ? »[37]. L'école doit être gratuite et, pour ce faire, les parents ne doivent pas être obligés de dépenser des sommes conséquentes pour la formation et la réussite de leurs enfants.

La problématique des cours particuliers participe de façon consécutive à celle du redoublement et de l'orientation « forcée » vers des filières techniques ou professionnelles. Pour éviter que leurs enfants « doublent » une année, certains parents se tournent vers les cours particuliers. Parce que de nombreuses études témoignent de l'inefficacité de la pratique systématique du redoublement, l'UFAPEC souhaite à terme une réduction significative de celui-ci dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Sans pour autant devoir baisser les niveaux d'exigence. Pour cela, il faut investir davantage dans l'accompagnement préventif (remédiation) des élèves. Dans une sorte de cercle vertueux, la chute du taux de redoublement devra ensuite permettre d'investir davantage dans la remédiation. Il y a, pour ce faire, des stades de transition, qui passent par un renforcement de la remédiation interne (en général) et de la remédiation directe (en particulier). Notre demande est claire : réduisons le redoublement et, avec l'économie engendrée, améliorons la remédiation.

Il faut également améliorer la formation continue et initiale des enseignants (notamment sur la pédagogie différenciée, gestion mentale, les jeunes « dys », etc.), car ils seront dès lors plus à même de détecter les besoins spécifiques de chaque élève et de l'aider dans ses difficultés scolaires. De plus, pourquoi ne pas envisager de former certains professeurs à la « remédiation », de généraliser la présence de professeurs spécifiques qui ne s'occupent que de ça (comme il en existe déjà dans certaines écoles) : enseigner en cours de remédiation ou dans une salle de classe de cours normal, ce n'est pas la même chose. Et nous nous posons cette question : pourquoi, le plus souvent, ce sont des jeunes enseignants qui doivent s'occuper de cette remédiation ?

Pour permettre un débat au sein de l'école sur les cours particuliers, il faut analyser plus en profondeur ce phénomène et le « sortir de l'ombre ». De bonnes pratiques existent dans de nombreuses écoles de notre réseau mais elles restent tributaires d'une priorité donnée par la direction et le pouvoir organisateur à la remédiation dans le partage des heures NTPP disponibles. Une discussion autour de ces pratiques, notamment avec les parents, pourrait permettre l'amélioration de la qualité de la remédiation. L'UFAPEC recommande et contribue à multiplier les lieux d'échanges entre l'école et la famille sur cette problématique. Libre aussi aux parents de choisir l'établissement de leur enfant en fonction de l'existence d'un système rôdé et pérenne de remédiation s'il s'avère que c'est une priorité pour eux…

Pourquoi ne pas imaginer d'autres alternatives encore, complémentaires à la remédiation : cours de méthode de travail, coaching interne à l'école (et à faibles coûts), pratiques de

[37] VAN DORSSELAER I., 2011, Op Cit., p.1.

tutorat ou de parrainage des élèves entre eux, plan individuel d'apprentissages, etc. En attendant que la remédiation soit renforcée et généralisée à l'intérieur de l'école, des alternatives sont possibles. Si l'école a des difficultés pour renforcer son système de remédiation, ou d'étude dirigée, l'Association de Parents, dans la mesure de ses possibilités, pourrait apporter son soutien. Hors école, les écoles de devoirs reconnues en Fédération Wallonie-Bruxelles peuvent aussi soutenir le jeune et l'encadrer dans ses devoirs (ainsi que lui proposer de nombreuses activités ludiques, sportives, culturelles et sociales qui lui feront raccrocher avec l'école, et pourront éventuellement le remotiver[38]). Bref, il est temps que partout en Wallonie et à Bruxelles on puisse ouvrir la porte au débat sur la remédiation et le soutien scolaire dans chaque établissement en fonction de ses réalités et des forces en présence, pour ensuite proposer et mettre en œuvre des solutions concrètes...

L'école doit mobiliser toutes ses énergies et ses acteurs pour enfin sortir de la culture de l'échec et du renforcement négatif. Ce n'est qu'à ce prix qu'elle sortira de la crise dans laquelle elle est plongée et qu'elle pourra correspondre à sa mission : la réussite pour tous basée sur la confiance en soi de chaque élève.

[38] Plus d'informations sur : http://www.ecolesdedevoirs.be/

Bibliographie

- Antibi A., *La constante macabre ou comment a-t-on découragé des générations d'élèves ?*, Éd. Math'Adore, 2003.
- Barrere, A., Borderie, R., Sembel, N., *Sociologie de l'éducation*, Nathan, 2008.
- Baus, M., « Cours particuliers, le prix de la réussite ? », *La Libre*, 18 janvier 2010.
- Bray M., 1999, *A l'ombre du système éducatif*, Paris, IIPE (UNESCO).
- Cobbaut, N., *Remédiation scolaire en communauté française. Quelles pratiques en vue de réduire l'échec scolaire ?*, Bruxelles, Ed. de la Fondation Roi Baudouin, 2011.
- Communaute française de Belgique, Centre de documentation administrative de la Communauté française de Belgique, « Décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre », sur le site : www.enseignement.be, mis à jour le 01/03/2011.
- De Standaard, « Bijlessen in opmars », article du 14 juin 2011 : http://www.standaard.be/artikel/detail.aspx?artikelid=9E3B7ABM.
- Draelants, H., Dupriez, V., Maroy, C., *Le système scolaire en Communauté française*, Dossier du CRISP, n°59, 2003.
- Draelants, H., Dupriez, V., Maroy, C., *Le système scolaire en Communauté française (2e ed.)*, Dossier du CRISP, n°76, 2011.
- Eteve, C., « Glasman (Dominique), Collonges (Georges) et col. — Cours particuliers et construction sociale de la scolarité », in *Revue française de pédagogie*, vol. 115, n°1, 1996, p. 135-136.
- Floor, A., « La remédiation, oui, mais pas n'importe comment ! », *Analyse UFAPEC 2010,* n°23.10, pp. 1-8.
- Floor, A., « Tutorat - parrainage : restaurer la confiance via le tutorat et le parrainage », *Conférence de presse du 25/08/2010,* pp.1-4.
- Floor, A., « Le tutorat et le parrainage, de nouvelles manières d'apprendre pour une école de la réussite. », Étude *UFAPEC 2010,* pp.1-32.
- Glasman, D.,Blanc, P., Bruchon, Y., Collonges, G., Guyot, P., « Le soutien scolaire hors école », in: *Revue française de pédagogie, v*ol. 95, n°1, 1991, p. 31-45.
- Glasman, D., avec la collab. de Blanc P. e.a, *L'école hors l'école: soutien scolaire et quartiers*, Paris, ESF, Coll. Pédagogies (ESF), 1992.
- Glasman, D., *L'accompagnement scolaire : sociologie d'une marge de l'école*, Paris, PUF, coll. Éducation et formation, 2001.
- Glasman, D., Besson, L., *Le travail des élèves pour l'école et en dehors de l'école*, Paris, Haut Conseil de l'Évaluation de l'École, 2004.
- Glasman, D., « Le rôle préventif des dispositifs d'aide aux élèves en dehors de l'école », in *Informations sociales,* vol.5, n°161, 2010, p. 58-65.
- HCEE (Haut Conseil de l'Évaluation de l'École), 2005, « Le travail des élèves pour l'école, en dehors de l'école », Avis du haut conseil de l'évaluation de l'école n°15, p.1-4.
- Houssonloge, D., « Les cours particuliers : complément ou concurrence à l'école ? », *Analyse UFAPEC 2008*, pp.1-7.
- Kadima-Nzuji, M., Malu, R., *Soutien Scolaire. Mode d'emploi,* Paris, l'Harmattan, 2011.
- Lamotte, Ph., « je t'aide, moi non plus », *En Marche*, 17 novembre 2011, p.5.
- La Libre, « Les cours privés, à la limite de l'arnaque », 6 août 2011.
- Le Soir, « L'élève n'a-t-il pas trop d'heures de cours ? », *L'enseignement en question*, 26 octobre 2011, p.13.
- Ligue des Familles, *Remédier. Une mission de l'école, pas un marché*, Communiqué de Presse de la Ligue des familles, 2009, p.1-7.

- ROMAINVILLE, M., LEPAGE, P., « Le tutorat en Communauté française de Belgique - inventaire des pratiques, éléments d'évaluation et recommandations », *Fondation Roi Baudouin ,* 2009, pp.1-91.
- SILBERBERG, V., BAZANTAY, A., « Les écoles de devoirs : au-delà du soutien scolaire », *La ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente,* décembre 2011.
- VAN DORSSELAER, I., « Prévention et remédiation dans l'enseignement secondaire : l'école peut faire la différence », *Focus n°3*, Fondation Roi Baudouin, 2011, pp.1-4.
- VAN HONSTÉ, C., « L'enfant doit-il aller deux fois à l'école pour éviter l'échec scolaire ? », *Analyse UFAPEC 28.11,* 2011, pp.1-10.
- VAN HONSTÉ, C., « A chaque élève son coach ? », *Analyse UFAPEC 33.11,* 2011, pp.1-10.
- VIESLET, J., « Les écoles de devoirs : un soutien extrascolaire pour les enfants de milieux défavorisés », *Analyse UFAPEC 2010,* 2010, pp.1-6.
- fr.cogitobelgium.com
- www.admitis.be
- www.educadomo.be
- www.ligue-enfants.be
- www.mysherpa.be
- www.reussitschool.be

Annexes

Tableau 1 : Sexe des enfants qui ont suivi des cours particuliers (parfois plusieurs enfants par famille)

Sexe	Effectifs
Féminin	93
Masculin	97
Sans réponse	8

Tableau 2 : Filières d'étude suivies lors de la prise de cours particuliers (plusieurs choix possibles)

Filière	Effectifs
Général	160
Technique de transition	19
Technique de qualification	13
Professionnel	0
Autre	1
Sans réponse	5

Tableau 3 : Combien d'heures par semaine, le jeune le plus âgé qui a suivi des cours particuliers en secondaire consacrait-il à ces cours particuliers ?

Réponse	Pourcentage
Moins d'1 heure	13.93%
Entre 1 et 2 heures	60.66%
Entre 2 et 4 heures	17.21%
Plus de 4 heures	4.92%
Je ne sais pas	1.64%
Sans réponse	1.64%

Tableau 4 : Combien de temps votre enfant a-t-il eu recours à ce cours particulier (pour le jeune le plus âgé qui a suivi des cours particuliers en secondaire, et sur son dernier cours)

Réponse	Pourcentage
Moins de 2 semaines	7.38%
Entre 2 semaines et un mois	13.11%
Entre un mois et 3 mois	13.93%
Entre 3 et 6 mois	16.39%
Entre 6 mois et un an	21.31%
Plus d'un an	23.77%
Je ne sais pas	0.82%
Sans réponse	3.28%

Tableau 5 : Les cours se donnent ou se donnaient… (pour le jeune le plus âgé qui a suivi des cours particuliers en secondaire, et sur son dernier cours)

Réponse	Pourcentage
Individuellement	81.15%
En petit groupe (2-3 élèves)	5.74%
En groupe (entre 4 et 6 élèves)	7.38%
Dans de grands groupes (plus de 6 élèves)	2.46%
Sans réponse	3.28%

Tableau 6 : Les cours se donnent ou se donnaient… (pour le jeune le plus âgé qui a suivi des cours particuliers en secondaire, et sur son dernier cours)

Réponse	Pourcentage
A votre domicile	24.59%
Au domicile du professeur	59.02%
Dans une école	12.30%
Dans les locaux de l'entreprise offrant des cours particuliers	1.64%
Autre	1.64%
Sans réponse	0.82%

Tableau 7 : Qui était le professeur particulier de votre enfant ? (pour le jeune le plus âgé qui a suivi des cours particuliers en secondaire, et sur son dernier cours)

Réponse	Pourcentage
Un étudiant	13.11%
Un étudiant engagé par une entreprise offrant des cours particuliers (My Sherpa, Educamodo, Cogito, etc.)	4.92%
Un professeur de son école	17.21%
Un professeur ou ancien professeur d'une autre école	58.20%
Un membre de la famille	6.56%

Tableau 8 : Comment avez-vous rencontré ce professeur particulier ? (pour le jeune le plus âgé qui a suivi des cours particuliers en secondaire, et sur son dernier cours)

Réponse	Pourcentage
Par Internet, sur des petites annonces	10.66%
Petites annonces papier (journal, affiches, etc.)	4.10%
Via une entreprise de cours particuliers	4.10%
Par bouche-à-oreille	35.25%
Vous connaissiez quelqu'un qui avait déjà suivi des cours avec ce professeur	14.75%
Autre	28.69%
Sans réponse	2.46%

Tableau 9 : Durant les heures de cours particuliers, quelles activités étaient effectuées ? (plusieurs réponses étaient possibles)

Réponse	Décompte
Une ré-explication de certaines matières, des exercices supplémentaires	114
Des préparations aux tests ou examens en secondaire	84
Un approfondissement de certaines matières	63
Un apprentissage des leçons	51
Les devoirs	36
Des jeux éducatifs	9
Des préparations aux examens d'entrée ou aux cours dans le supérieur	7

Tableau 10 : Pour remédier à quels problèmes votre enfant a-t-il suivi des cours particuliers ? (plusieurs réponses étaient possibles)

Réponse	Pourcentage
Ses résultats scolaires sont insuffisants ; il avait des lacunes dans certaines matières	70.49%
Il ne comprend pas ce qu'on lui enseigne en classe ; le professeur en classe allait "trop vite" dans sa matière	54.10%
Personne dans sa famille ne peut l'aider à faire ses devoirs ; il n'arrivait pas à faire ses leçons et devoirs par lui-même	7.38%
Il n'était pas très motivé	9.84%
Il n'avait pas de bonne méthode de travail	27.05%
Il avait besoin qu'on lui réexplique la matière vue au cours	41.80%
Il y avait des tensions avec notre enfant quand nous souhaitions l'aider dans sa scolarité	12.30%
Autre	10.66%

Tableau 11 : En vue de quoi votre enfant a-t-il suivi des cours particuliers ? (plusieurs réponses étaient possibles)

Réponse	Pourcentage
Pour réussir son année ; pour améliorer ses résultats scolaires	85.25%
Pour améliorer encore davantage ses résultats (bien qu'il n'ait pas de réelles "difficultés" dans cette matière)	6.56%
Pour le remotiver à l'école	13.93%
Pour rester dans la même filière/option	10.66%
Pour passer dans une filière/option plus exigeante	1.64%
Pour accéder à une école supérieure/université	3.28%
Pour le préparer à l'examen/interrogation	33.61%
Autre	4.10%

Tableau 12 : Comment ont évolué les notes de votre enfant depuis qu'il a pris des cours particuliers ?

Réponse	Pourcentage
Moins bons résultats	0.00%
Aucune amélioration	2.46%
Petite amélioration	48.36%
Forte amélioration	42.62%
Trop tôt pour se prononcer	3.28%
Sans réponse	3.28%

Tableau 13 : Y a-t-il eu d'autres effets de ces cours particuliers ? (plusieurs réponses étaient possibles)

Réponse	Décompte
Mon enfant a pris confiance en lui ; il a pris conscience de ses capacités	70
Les relations entre nous (parents) et notre enfant se sont améliorées ; il y a moins de tensions liées à la scolarité de notre enfant	30
Mon enfant a pris une habitude de travail ; il est plus discipliné et concentré dans son étude	28
Mon enfant a été remotivé par l'école	25
Son comportement s'est amélioré en classe	10
Mon enfant a été démoralisé suite à la surcharge de travail	5
Mon enfant a été démoralisé suite aux relations avec son professeur (à l'école)	6
Mon enfant a été démoralisé suite aux mauvaises relations avec son professeur particulier	1
Mon enfant a dû arrêter d'autres activités extrascolaires (sport, musique, théâtre, etc.) pour suivre ces cours particuliers	6

Tableau 14 : En moyenne, par heure, quel était le coût d'un cours particulier ?

Réponse	Pourcentage
Moins de 10 euros (R1)	8.20%
Entre 11 et 15 euros (R2)	28.69%
Entre 16 et 20 euros (R3)	24.59%
Entre 21 et 25 euros (R4)	21.31%
Entre 26 et 30 euros (R5)	11.48%
Plus de 31 euros (R6)	1.64%
Sans réponse	4.10%